

Délibérations du 24 mars 2023

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **vendredi 24 mars 2023, 9h15**, salle du Conseil, bâtiment Bélénos, 2e étage, Campus BDR

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Donne les avis suivants :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 32

Étaient présent.es :

Collège A : Martine SEVILLE, Valérie HAAS, Jean-Yves AUTHIER, Émilie VAYRE, Isabelle BOEHM, Françoise ORAZI

Collège B : Hervé GOLDFARB, Alexandre QUIQUEREZ, Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Samuel BAUDRY, Pascale COLLIOT

Collège BIATSS : Olivier DAMOUR, Stéphane RICHARD, Flora PULCE, Hervé BRUNI

Personnalités extérieures :

Usagers/ères : Antoine PAQUETTE, Antoine TRUPIANO REMILLE, Emilia GRUN, Théotime ARNOULD, Julie GARCIA, Lucille COUZI, Raouf MOUZAIA, Sam TROUILLOUD, Sarah REPPI, Réhane LOTHON

Représenté.es : Marie DESPRES-LONNET, Erica DUMONT, Eve ROTHBERG, Camélia BOUDJEMA, Maëlle MONGBO, Rubens FROMENT

Invité.es : Jean Yves POITRAT, Morgane GUIVARCH, Reza HADJIKHANI, Sébastien VALIN, Florence FEUTRIE

Invité.es permanent.es : Stéphanie PATFOORT, Marielle PIERRON, Andréa CHAMBLAS, Stéphane CHARIGNON

AVIS

Enseignements d'ouverture 2023-2024

04 – Enseignements d'ouverture 2023-2024

Présentation de la liste de propositions d'enseignements d'ouverture pour l'année 2023-2024. Cette liste a été récoltée auprès des composantes jusqu'au 10 février, la liste a ensuite été enrichie et modifiée jusqu'à la semaine dernière.

Les EO sont portés par : l'UFR ASSP, le CDL, la DRI Minerve, l'UFR des langues, la Faculté de droit JVD, l'UFR LESLA, l'Institut de psychologie, l'UFR SEG, l'UFR TT, le SUAPS et l'ICOM.

La quantité d'EO proposée est plus importante que l'année précédente : 118 propositions en semestre impair et 143 au semestre pair, ce qui représente environ 9500 places au 1^{er} semestre et 11 000 au 2^{ème} semestre.

Plusieurs nouveaux cours font leur apparition suite à des ouvertures de cours de maquettes. Certains EO sont numérotés

sur le document, faute de titres arrêtés à l'heure actuelle. Cependant, un descriptif et des sous-titres seront précisés à l'étudiant.e lors de son inscription.

Des modifications ont été apportées en séance :

- Un EO de LEA est déplacé du semestre impair au semestre pair
- L'EO « Marketing du tourisme durable » restera au semestre pair
- Les EO « Tourisme durable et responsable » et « Être touriste » s'ouvrent au semestre 2. Jusqu'à maintenant, ceux-ci étaient seulement ouverts aux semestres 4 et semestre 6.
- L'EO « l'Asie sous toutes ses coutures » en Langues a été ajouté au deuxième semestre.

Suite à des questions d'élu.es, la présidence précise qu'il est prévu 2 campagnes d'IP web au second semestre : une première campagne commune aux L2 et L3, puis une deuxième pour les L1. Cette année, un coordinateur pédagogique coordonnera les EO en interne au sein de la direction de la Formation.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 25 Vote 05 – Avis favorable	16	2	7	0

MOTIFS

05 – MOTIFS

Présentation de la liste des MOTIFS proposés pour l'année 2023-2024. Un premier bilan de ces MOTIFS sera dressé lors du Conseil Académique du mois d'avril.

L'offre reste stable, et commence progressivement à s'enrichir. La liste proposée en séance est similaire à celle de l'année dernière, à l'exception de l'ajout de trois nouveaux MOTIFS :

- Défis des professionnels de demain : handicap et accessibilité (Responsable : Anna Rita Galiano)
- Enjeux de l'intégrité scientifique (Responsable : à confirmer)
- Approches croisées sur la transition écologique (Responsable : Laurence Rocher)

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 24 Vote 06 – Avis favorable	14	1	9	0

Calendrier dérogatoire des campagnes de candidatures, capacités et attendus e-candidat

06 – Calendrier dérogatoire des campagnes de candidatures, capacités et attendus e-candidat

Calendrier dérogatoire des campagnes de candidatures

Sont présentées aux membres de la CFVU des demandes dérogatoires au calendrier général pour les campagnes de candidature en licence professionnelle, Licence 2, Licence 3 et Master 2, dans les composantes UFR ASSP, Faculté de droit, ISPEF, UFR LESLA, UFR SEG, UFR T&T, UFR Langues.

Une première salve de dates dérogatoires avait été votée lors de la CFVU du 27 janvier 2023. Le calendrier général a quant à lui été voté en CFVU le 24 février, puis définitivement adopté en CA du 10 mars 2023.

Il est proposé aux élu.es d'inclure au vote le calendrier dérogatoire communiqué postérieurement par l'ICOM. Le document *06.01_Calendrier dérogatoire campagnes de candidatures 2023-2024* et le document *06.01 bis_Ajouté en séance_Calendrier dérogatoire des campagnes de candidature ICOM* ont donc fait l'objet d'un seul vote et ont reçu un avis favorable.

Capacités et attendus e-candidat

Sont également présentés les capacités et attendus pour le recrutement en licence, licence professionnelle et master sur la plateforme e-candidat dans les composantes UFR ASSP, Faculté de droit, ICOM, IETL, ISPEF et IUT Lumière.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 24	Pour	Contre	Abst	NPPV
Vote 07 - Calendrier dérogatoire des campagnes de candidature (ajout ICOM en séance) – Avis favorable	16	8	0	0
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 24	Pour	Contre	Abst	NPPV
Vote 08 - Capacités et attendus e-candidat – Avis favorable	14	10	0	0

Modifications maquettes rentrée 23-24 (conformément à la lettre de cadrage) et nouvelles maquettes

07 – Modifications maquettes rentrée 23-24 (conformément à la lettre de cadrage) et nouvelles maquettes

Présentation par Reza HADJIKHANI, Responsable du Service d'Accompagnement aux Métiers de la Scolarité

Dans la continuité des précédentes CFVU, présentation des modifications de maquettes de formation 2022-2026 conformément à la lettre de cadrage, et présentation des nouvelles maquettes pour la rentrée 2023-2024. Les matrices financières sont données pour information.

Institut de Psychologie

- MASTER 1 Psychologie clinique, psychopathologie - psycho santé DAF
- MASTER 2 Psychopathologie clinique Psychanalytique ICLy

ISPEF

- Master 1 Promotion et éducation pour la santé PES
- Licence 2 SEF ICLy
- Licence 1 SDE ICLY
- Master 1 Sciences de l'Éducation et de la Formation MAS

UFR SEG

- Master 1 ESS Convention ENSEIS
- Licence pro CCA
- Masters 2 APE

UFR LANGUES

- Année préparatoire Chinois

IUT LUMIERE

- LP Logistique Globale

Faculté de droit

- Master 1 Droit Privé ANTC
- DU Juriste International

UFR LESLA

- Maquette DU FLE

UFR ASSP

- DUAIN 2

UFR CIEF

- DU Passerelle A2 - Rentrée 2023

UFR TT

- Master Gestion de l'Environnement

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **22**
Vote 09 – Avis favorable

Pour	Contre	Abst	NPPV
15	6	0	1

Conventions

09 – Conventions

Présentation par Florence FEUTRIE, Directrice du SCFC

- **Création de convention – DD Master 2 Informatique et Diplôme d'Ingénieur de l'ECE (ICOM ; Partenaires : ECE École d'ingénieurs)** : La présente convention définit les conditions et les modalités selon lesquelles la possibilité est offerte aux étudiants de l'ECE École d'ingénieurs d'effectuer un Master 2 Informatique de l'Université Lumière Lyon 2 afin d'obtenir le Diplôme d'Ingénieur de l'ECE et le Diplôme de Master Informatique de l'Université Lumière Lyon 2.

- **Renouvellement de convention de partenariat – Licence professionnelle « Habillement Mode Textile » option coloriste infographiste et modéliste industriel (UFR TT ; Partenaires : Musée de l'imprimerie et de la communication graphique)** : La convention définit les modalités de mise en œuvre de la licence professionnelle nommée en préambule et les dispositions financières relatives à cette mise en œuvre entre les deux organismes. Cette licence professionnelle « Habillement Mode Textile » option coloriste infographiste et modéliste industriel propose trois parcours : Styliste coloriste infographiste, Styliste e-Mode, et Modélisme industriel.

- **Création de convention – Master 1 Histoire, Civilisation et Patrimoine, Cultures de l'Écrit et de l'Image « le M1 HCP-CEI » (TT)** : La présente convention décrit le projet tutoré qui vient en complément des enseignements reçus dans le cadre du Master co-habilité Lyon 2-Enssib afin de confronter les étudiants aux contraintes et aux exigences du monde professionnel par la réalisation de travaux en relation avec des professionnels. Elle propose un scénario de la façon dont un « sas d'accueil » pourrait être réalisé au musée de l'imprimerie et de la communication graphique dans le cadre des futurs travaux prévus dans l'établissement. Est également proposé un estimatif budgétaire, qui prend en compte les objectifs de sobriété énergétique et d'économie circulaire intégrés aux objectifs d'action de la Ville de Lyon.

- **Création de convention – Licence Professionnelle mention "Management des transports et de la distribution" parcours "Gestion et Management des Services Ferroviaires" (GMSF)** : Cette Licence professionnelle sur 10 mois vise à former les étudiants (16 par promotion et ce sur 5 ans à compter de la rentrée 2023) aux questions relatives à l'exploitation des

services ferroviaires pour les moins de 29 ans et s'inscrit dans le cadre d'une VAE pour les personnes ayant une expérience professionnelle.

- **Renouvellement de convention de partenariat – Hébergement de MOOC et SPOC sur les plateformes FUN (ISPEF ; partenaires : Groupement d'Intérêt Public (GIP) France Université Numérique)** : Cette convention établit les conditions d'hébergement de MOOC et SPOC permettant la diffusion de cours en ligne.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 27 Vote 10 – Avis favorable	19	0	7	1

Fait à Lyon, le 24 mars 2023

Marie-Karine LHOMMÉ

Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

